

## Thème : Actualité et pratique des baux commerciaux

(loi Pinel, loi Macron, loi ELAN, loi PACTE, réforme du droit des contrats)

**Date :** Vendredi 21 mai 2021 de 9h30 à 17h

**Lieu :** Orléans

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Intégrer la réforme des baux commerciaux
- Anticiper les changements susceptibles d'intervenir en cours d'exécution du bail
- Optimiser la rédaction des clauses sensibles en matière de baux commerciaux
- Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- Incidence sur les baux commerciaux de la réforme du droit des contrats et obligations de 2016-2018
- Les conventions dérogatoires au statut des baux commerciaux : quels changements ?
- La nouvelle durée du bail : les solutions et clauses prévues par la réforme Pinel
- La forme du congé : allègement du coût et du formalisme
- La nouvelle sanction des clauses contraires aux dispositions statutaires : de la nullité au réputé non écrit
- Le nouveau régime de la cession du bail (réglementation de clause de solidarité ; cession-déspecialisation en procédure collective)
- La nouvelle répartition des charges et travaux entre bailleur et preneur
- Les apports de la loi Pinel en matière de fixation des loyers (indices, lissage du dé plafonnement)
- Le nouveau droit de préemption du preneur (nature, domaine, régime)
- Contentieux des baux commerciaux (retour sur les arrêts marquants)

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé, complété par des éléments de jurisprudence et de doctrine, conseils rédactionnels.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Fabien Kendérian, Maître de conférences HDR à l'Université de Bordeaux, Chargé d'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.